

État financier des recettes et dépenses de

**UNIVERSITÉ
MÉTROPOLITAINE DE
TORONTO**

(ANCIENNEMENT L'UNIVERSITÉ RYERSON)
CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Et le rapport d'audit indépendant à ce sujet.

Période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022



KPMG LLP
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan ON L4K 0J3
Canada
Tél. (905) 265-5900
Télé. (905) 265-6390

RAPPORT D'AUDIT INDÉPENDANT

Au Conseil des gouverneurs de l'Université métropolitaine de Toronto et au ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Rapport sur l'audit de la déclaration

Opinion :

Nous avons vérifié l'état des recettes et des dépenses du Centre des Compétences futures de l'Université métropolitaine de Toronto (anciennement l'Université Ryerson) (l'entité) pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, qui a donné lieu à un excédent des recettes sur les dépenses de 34 992 \$, ainsi que les notes afférentes à l'état, y compris un résumé des principales méthodes comptables (ci-après dénommé « l'état »).

À notre avis, l'état ci-joint mentionné est préparé, dans tous ses aspects importants, conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des accords modificatifs signés le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « **Responsabilités des vérificateurs pour l'audit de la déclaration** » de notre rapport d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit de la Déclaration au Canada et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points essentiels - Cadre de présentation des rapports financiers

Nous attirons l'attention sur la note 1 (a) de l'état, qui décrit le cadre de rapport financier applicable et l'objectif de l'état.

Par conséquent, la déclaration peut ne pas convenir à une autre fin.

Notre opinion est inchangée en ce qui concerne cette question.

KPMG LLP, une société à responsabilité limitée de l'Ontario et un cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets membres indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société anglaise privée limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG LLP.



Page 2

Responsabilités de la direction à l'égard de la déclaration

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des accords modificatifs signés le 26 mars 2019 et le 28 août 2019, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités des vérificateurs pour l'audit de la déclaration

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que la déclaration dans son ensemble est exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport d'audit incluant notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement acceptées au Canada permettra toujours de détecter une anomalie importante lorsqu'elle existe.

Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de la déclaration.

Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification.

Nous avons également :

Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans la déclaration, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexacts ou le contournement du contrôle interne.

Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas pour exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des renseignements connexes fournis par la direction.

Communiquer avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.



Page 3

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Comme l'exigent les instructions fournies par le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, nous signalons que l'excédent des recettes sur les dépenses, qui s'élève à 34 992 \$, est constitué des éléments suivants déclarés par l'entité dans l'état :

Le total des recettes s'élève à 96 259 049 \$ et comprend les éléments suivants :

- Le financement du ministère reçu s'élève à 72 726 754 \$.
- Intérêts perçus s'élevant à 92 962 \$.
- Contribution en nature de l'institution, d'un montant de 11 922 360 \$.
- Les contributions en nature des promoteurs du projet s'élèvent à 11 465 473 \$.
 - Autres contributions en nature s'élevant à 51 500 \$.
- Les dépenses totales s'élèvent à 96 224 057 \$ et comprennent les éléments suivants :
 - Total administratif s'élevant à 1 097 412 \$.
 - Le capital total s'élève à 48 056 \$.
 - Les coûts directs totaux s'élèvent à 71 639 256 \$.
 - Total des contributions en nature s'élevant à 23 439 333 \$.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP'. The signature is written in a cursive, slightly slanted style. Below the signature is a horizontal line that tapers at both ends, serving as a decorative underline.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables agréés

Vaughan, Canada

30 juin 2022

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO (ANCIENNEMENT UNIVERSITÉ RYERSON) CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

État des recettes et des dépenses

Période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

Recettes :

Financement du ministère	72 726 754 \$
Intérêts perçus	92 962 \$
Contribution en nature de l'institution	11 922 360 \$
Contributions en nature des promoteurs du projet	11 465 473 \$
<u>Autres contributions en nature</u>	<u>51 500 \$</u>
	96 259 049 \$

Dépenses :

Administratives	1 097 412 \$
Capital	48 056

Directes :

Salaires du personnel	7 904 407 \$
Projet	21 858 108 \$
<u>Sous-projets</u>	<u>41 876 741 \$</u>
	71 639 256 \$

En nature :

Salaires du personnel	469 055 \$
Coûts indirects	10 963 149 \$
Co-requérants (Magnet)	490,156
Promoteurs du projet	11 465 473 \$
<u>Autres</u>	<u>51 500</u>
	<u>23 439 333 \$</u>
	96 224 057 \$

Excédent des recettes sur les dépenses 34 992 \$

Voir les notes jointes à l'état des recettes et des dépenses.

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO (ANCIENNEMENT UNIVERSITÉ RYERSON) CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Remarques sur l'état des recettes et des dépenses

Période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables :

(a) Base de la comptabilité :

L'état des revenus et des dépenses du Centre des Compétences futures (la déclaration) est préparé conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des accords modificatifs signés le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

L'accord précise que la déclaration doit être préparée d'une manière conforme aux principes comptables généralement acceptés. La direction de l'Université métropolitaine de Toronto (anciennement l'Université Ryerson) a interprété les principes comptables généralement reconnus comme étant conformes aux principes de comptabilisation et d'évaluation de la Partie III du Manuel des comptables professionnels agréés du Canada - Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif portant spécifiquement sur les produits et les charges, et non aux principes de présentation ou à la présentation de tous les états financiers et des informations connexes par voie de notes requises pour un jeu complet d'états financiers.

L'objectif de cette déclaration est de permettre à l'entité de respecter son obligation envers le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Par conséquent, la déclaration peut ne pas convenir à une autre fin.

(b) Utilisation d'estimations :

La préparation de l'état exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO (ANCIENNEMENT UNIVERSITÉ RYERSON) CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Remarques sur l'état des recettes et des dépenses (suite)

Période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

2. Excédent cumulé du projet :

Au 1er avril 2021, le projet du Future Skills Centre de l'Université métropolitaine de Toronto (anciennement l'Université Ryerson) avait un excédent reporté d'ouverture de 9 847 838 \$, qui représente l'excédent cumulatif des revenus sur les dépenses pour la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2021.

Solde reporté de la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2021 9 847 838 \$ Excédent des recettes sur les dépenses pendant la période 34 992

March 31, 2021 \$ 9,847,838 Surplus of revenue over expenses during the period 34,992

Excédent cumulatif du projet au 31 mars 2022 9 882 830 \$.